

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 8 JUILLET 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL CM 05 2024 48

L'An deux mil vingt-quatre, le 8 juillet, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Monsieur Igor TRICKOVSKI, Maire.

DATE DE CONVOCATION: 03/07/2024

DATE D'AFFICHAGE: 04/07/2024

Membres élus en fonction : 19 Nombre de présents : 18 Nombre de votants : 18 Quorum : 10

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

M. Igor TRICKOVSKI, Mme Sylvie ARMAND-BARBAZA, M. Valéry LAURENT, Mme Isabelle ARMAND, M. Richard PELISSERO, M. Pierre CAMBON, Mme Aurélie ADAM, M. Joseph AFONSO, Mme Virginie CORDIER, Mme Manuella SAINTEROSE, Mme Isabelle FLORY, M. Christian TANAÏS, Mme Emeline LESAGE BORDIER, Mme Marie-Claude ARTHUS-BERTRAND, M. Hugues MASLARD, M. Arnaud CHERON, M. Thierry ETIENNE, M. Louis BREC.

Excusé(es) représenté(es) :

Excusé(es) non représenté(es) :

Absents(es): Mme Stéphanie MARTINI.

Secrétaire de Séance : M. Christian TANAÏS

OBJET: REACTUALISATION DES TARIFS DE L'ESPACE JEUNES POUR LES 11 / 15 ANS A COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2024.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L1111-2, L2121-29 et L2331-2;

VU la délibération n° DEL CM 04_2023_36 du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2023 relative à la réactualisation des tarifs de l'espace jeunes pour les 11 / 15 ans;

CONSIDERANT qu'il convient de revaloriser les tarifs existants ;

AP but

CONSIDERANT la commission municipale finance, moyens généraux et vivre ensemble en date du 03 juillet 2024 ;

Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de fixer les nouveaux tarifs à compter du 1^{er} septembre 2024 comme suit :

Types prestations	1 Jeune	2 jeunes ou plus
Adhésion annuelle	10€	10€
Accès matin libre	Gratuit	Gratuit
Accès l'après-midi avec activité de proximité (sans frais de transports)	10€	9€
Sorties	17€	15.30€
Sorties exceptionnelle (entrée + transport)	50% part communale 50% part famille	50% part communale 50% part famille

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

ABROGE la délibération n° DEL CM 04_2023_36 du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2023 relative à la réactualisation des tarifs de l'espace jeunes pour les 11 / 15 ans.

ADOPTE les nouveaux tarifs de l'espace jeunes tels que définis ci-dessus.

DIT que les nouveaux tarifs seront applicables à partir du 1er septembre 2024.

DIT que cette délibération restera valable pour les années suivantes si aucune modification n'y est apportée par le biais d'une nouvelle délibération.

Ainsi fait et délibéré aux Jours, mois et an que dessus, Pour extrait conforme, A Villejust, le 08/07/2024

Le Maire, Igor TRICKOVSKI